



**Groupe TAVINI HUIRAATIRA**

*Assemblée de Polynésie*



**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**

*Représentante à l'assemblée de Polynésie française*

N° 263/2019/GTH/CAB/ET/et  
Papeetē, le 12 décembre 2019.

À

**M. Édouard FRITCH**

**Président de la Polynésie française, en charge de l'égalité des territoires et des relations internationales**

**Objet :** Pose de la première pierre du « Fare Manihini » à Papeete – Quartier du commerce

Monsieur le Président,

Le 22 novembre 2019, vous procédez, accompagné de votre ministre du tourisme, à la pose de la première pierre du « Fare Manihini » qui aura vocation à occuper le rez-de-chaussée de l'ancienne succursale de la banque Socredo, située quartier du commerce ; ce lieu avez-vous indiqué étant « un formidable symbole de notre renouveau touristique ».

Ce futur lieu de rencontre, d'échanges et d'information d'une superficie de 146 m<sup>2</sup> qui a pour ambition de servir d'espace d'exposition et de mise en valeur de la culture et de l'artisanat de nos cinq archipels, sera vraisemblablement opérationnel à compter du début de l'année 2020 à l'issue de trois mois de travaux.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des travaux de démolition des locaux de l'ancien « Fare Manihini » qui présentaient l'avantage d'accueillir en un seul lieu, le ministère du tourisme, les bureaux du GIE Tahiti Tourisme, l'office du tourisme, les stands d'exposition situés à proximité immédiate du quai des paquebots. Cette uni-localisation permettait notamment de faciliter les synergies entre services et d'éviter le paiement de loyers particulièrement coûteux en hyper centre-ville.

Les raisons qui avaient présidées à cette démolition achevée en 2018 tenaient principalement, selon le port autonome, à la nécessité de faire place à la construction d'un terminal de croisières pouvant traiter simultanément trois paquebots têtes de ligne de 2000 passagers, une passerelle piétonne de six mètres de largeur dimensionnée comme une promenade pour un montant faramineux d'un milliard de francs. Ces travaux devaient d'ailleurs débuter en juillet 2018 pour être achevés en juin 2020.

**Ces remarques appellent de ma part les questions suivantes:**

Pouvez-vous m'indiquer le montant des frais de démolition de l'ancien « Fare Manihini » et des locaux occupés par le ministère du tourisme et le GIE Tahiti Tourisme ?

Pouvez-vous me faire connaître le montant des travaux d'aménagement des locaux du GIE Tahiti Tourisme situés dans l'actuelle gare maritime ainsi que ceux du prochain « Fare Manihini » sis quartier du commerce ? Il me serait, à cet égard, utile de connaître le montant des loyers afférents à l'hébergement des locaux du GIE Tahiti Tourisme, du Fare Manihini et du ministère du tourisme situé immeuble Uupa ; loyers rendus nécessaires consécutivement à la démolition du « Fare Manihini ».

Quelle stratégie, à supposer qu'elle existât, comptez-vous mettre en oeuvre aux fins de revaloriser cet espace situé en plein centre-ville anciennement occupé par l'immeuble du « Fare manihini » qui sert aujourd'hui d'espace de stationnement ?

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée. Mauruuru.



**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**